



VILLE D'ARGENT SUR SAULDRE

Marché de fournitures courantes et de prestations de services

Restauration des écoles maternelle et élémentaire

Restauration de l'accueil de loisirs – Vacances scolaires

Portage de repas à domicile pour les personnes âgées

Réglementation de consultation

Remise des offres avant le 16 octobre 2026 avant 16 heures.

1. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

1.1 OBJET

Il concerne :

- Lot 1 : Restauration des écoles maternelle et élémentaire – Commune
- Lot 2 : Restauration de l'accueil de loisirs – Vacances scolaires - Commune
- Lot 3 : Portage des repas à domicile pour les personnes âgées – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

1.2 FORME

Marché comprenant 3 lots

2. MODE DE PASSATION CHOISI

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

3. DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché sera conclu à compter du 1^{er} janvier 2027 pour une durée initiale de 1 an. Il sera renouvelable une fois pour une période d'un an à partir du 1^{er} janvier 2028 par décision expresse du Maire soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2028.

4. LIEU DE LIVRAISON DES PRODUITS, DE FOURNITURE DES SERVICES

Le lieu de livraison est situé :

- au restaurant scolaire, rue Jean Moulin à Argent sur Sauldre pour la restauration des lot 1 et 2
- au domicile de chaque bénéficiaire pour le portage de repas au personnes âgées du lot 3

5. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec un groupement conjoint ou solidaire.

En cas de regroupement conjoint, le représentant du pouvoir adjudicateur imposera au titulaire du marché la transformation en groupement solidaire après attribution.

6. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le mandat administratif à 30 jours.

7. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à retirer sur la plateforme sécurisée <https://webmarche.solaere.recia.fr>.

Il comprend les pièces suivantes signées par le candidat :

- L'acte d'engagement
- Le règlement de consultation
- Le CCAP
- Le CCTP /Cahier des charges
- Le bordereau des prix

8. PRÉSENTATION DES OFFRES

8.1 Langue

Les candidatures, les offres, ainsi que tous les documents associés sont rédigés en français.

8.2 Monnaie

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro

8.3 Habilitation du signataire

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

8.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Il court à compter de la date limite pour la remise des offres.

8.5 Présentation des offres

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes signées :

- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/les-formalites-de-declaration-du-candidat> ;
- DC 2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/les-formalites-de-declaration-du-candidat> ;
- L'acte d'engagement (un pour l'offre de base avec options et un pour chaque variante avec options) rempli et signé
- Le règlement de consultation paraphé et signé
- Le CCAP paraphé et signé
- Le CCTP paraphé et signé
- Le bordereau de prix daté et signé
- Un mémoire technique comprenant dans cet ordre afin de permettre une analyse aisée et claire des propositions du candidat :
 - 1) Présentation générale du candidat (moyens financiers, techniques, personnel, certification, références...).

- 2) Plan alimentaire
- 3) Les animations, repas à thème et de fêtes
- 4) Le circuit d'approvisionnement

8.6 Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

- NOTI 1 (déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)
- NOTI 2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

8.7 Variantes et options

Les candidats devront impérativement répondre à l'offre de base du CCTP ainsi qu'à la variante ci-dessous concernant les repas des écoles et du centre de loisirs (enfants et adultes) :

- Variante n° 1 : 100% Bio

9. JUGEMENT DES OFFRES – NEGOCIATIONS

9.1 Elimination des candidats

Les conditions d'élimination et les critères de jugement des capacités seront les suivants :

- Élimination des offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation
- Élimination des candidats dont les garanties professionnelles et financières, par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes.

9.2 Jugement des offres – Négociations

- Critères de jugement des offres

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément au Code des marchés publics, appréciée en fonction des critères suivants :

- 1) **Critère économique** pondéré pour 50% :
50 est la meilleure note.

Il sera fait application de la méthode suivante :
$$\frac{\text{Offre mieux-disante}}{\text{Offre du candidat}} \times 50$$

- 2) **Critère technique et qualitatif** pondéré pour 50%

A chaque critère est attribué une note

Bien : 2
Moyen/ Passable : 1
Non renseigné : 0

L'ensemble de l'offre est donc noté sur 100

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant suivant :

	Critères	Note sur
1	La valeur technique de l'offre	/50
	Sous-critères	
	Qualité générale de l'offre	/10
	Plan alimentaire : qualité et variété des menus	/10
	Animations, repas à thème et de fêtes	/10
	Part des produits locaux, biologiques et labellisés	/10
	Conditions matérielles (logistique, flexibilité, rapidité...)	/10
2	Le prix des prestations	/50

Le dossier de consultation pourra faire l'objet de modifications lors des négociations.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur peut engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Sauf nombre de candidatures insuffisantes, la négociation se fera avec au moins 2 candidats. Au terme de ces négociations, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

10. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Seuls seront examinés les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres sur la plateforme **<https://webmarche.solaere.recia.fr>**.

La date limite est fixée au **2026 avant 16 heures.**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Une copie devra être adressée par mail à : **direction@argentsursauldre.fr**

11. ABANDON DE LA PROCÉDURE

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir – au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres – une demande écrite à :

Madame le Maire
Mairie d'Argent sur Sauldre
18410 Argent sur Sauldre
Email : direction@argentsursauldre.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats

Le Maire,
Anne CASSIER

